



AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL 2026

Filière culturelle – Catégorie A
(Arrêté d'ouverture n° 2025-125 du 30 octobre 2025)

Les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite Couronne et de la Grande Couronne
de la région Ile-de-France, les Centres départementaux de gestion de la région Centre-Val de Loire

Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne (Centre organisateur)
CO-ORGANISENT

L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE D'ATTACHÉ PRINCIPAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATES ET LIEU DES ÉPREUVES
Ouvert aux attachés de conservation du patrimoine justifiant, au plus tard le 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ayant atteint le 5e échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine. Toutefois, les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions de nomination au grade d'avancement (article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié). Les candidats désirant s'inscrire à l'examen doivent être en activité à la clôture des inscriptions, soit le jeudi 19 février 2026.	Épreuve d'admissibilité : Examen du dossier individuel du candidat par le jury à compter du lundi 18 mai 2026 au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne à Lieusaint (77) Épreuve orale d'admission : à compter du lundi 15 juin 2026 dans les locaux du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne à Lieusaint (77). Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne se réserve la possibilité, au regard des éventuelles contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives de prévoir d'autres centres d'examens pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement des épreuves.

La période de préinscription en ligne et de retrait des dossiers est fixée du mardi 6 janvier au mercredi 11 février 2026 inclus.

Les demandes d'inscription sont à effectuer par Internet via le portail national **www.concours-territorial.fr** ou sur le site **www.cdg77.fr** ou à défaut, par courrier adressé au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, 10 Points de Vue, CS 40056, 77564 LIEUSAINTE Cedex.

La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt de dossiers) est arrêtée au jeudi 19 février 2026.

Les dossiers d'inscription comportant les pièces demandées devront être transmis via l'espace sécurisé ou être postés avant minuit (le cachet de La Poste faisant foi) ou déposés à l'accueil du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne avant 17H00 à cette date.

**La Présidente du Centre départemental de
gestion de Seine-et-Marne
Maire d'Arville**

**Anne THIBAUT
Officier de l'ordre national du Mérite**